

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Mesures gouvernementales

SI des décisions telles que la réduction de la durée du couvre-feu, l'augmentation du nombre de personnes par rassemblement ont été saluées, les conditions liées à l'ouverture des lieux de culte et des restos, par exemple, suscitent des grincements de dents. Pourtant...

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LA conférence de presse gouvernementale de vendredi dernier, et surtout les décisions qui en sont issues, n'ont pas cessé de faire des remous dans l'opinion. À preuve : dès l'annonce du recul de l'heure du couvre-feu à 22 heures, une sorte d'hystérie collective s'est emparée de la population qui semblait rompre avec une longue hibernation. Dans les rues, des avis laudatifs ont fusé pour saluer cette mesure. " Enfin, on est sorti de la pression de 19 heures, avec la rareté des taxis lorsqu'approchent 20 heures (...)", peut-on entendre lancer, dans un clando, un jeune homme tout joyeux de devoir enfin jouir de quelques heures en plus le soir sans se faire trop de souci.

De nombreux commerçants ont également accueilli cette réduction des délais du couvre-feu avec une légitime satisfaction. Ils peuvent désormais continuer à écouler leurs produits tard dans la soirée. En tout cas, ces deux heures supplémentaires sont tout bénéf pour beaucoup d'acteurs économiques, tels les taximen, qui voient ainsi leur chiffre d'affaires se donner un peu plus d'oxygène.

De même, une large opinion se dit satisfaite de ce que le nombre de personnes par rassemblement soit porté à 30, contre 10 auparavant. Une mesure qui peut permettre aux petites associations de moins de 30 membres de pouvoir se réunir en toute quiétude.

Le transport aérien connaît également une reprise totale de ses activités, notamment sur le plan national. Ce qui n'est pas rien pour un secteur qui a été laminé tout au long de cette crise sanitaire. Et dès le 30 octobre prochain, les restaurants seront à nouveau fonctionnels.

Un ouf de soulagement, là aussi, pour leurs tenanciers. En fait, ces mesures sont dictées par le souci de donner un coup de fouet à l'économie, en faisant redémarrer le petit commerce, un vœu maintes fois exprimé par les couches de la population les plus fragiles.

Depuis l'annonce de ces assouplissements de mesures restrictives par le gouvernement, un frémissement est donc perceptible, qui atteste de leur bien-fondé et de la nécessité de davantage d'ouverture, tout en gardant bien sûr le cap des mesures barrières, la pandémie étant loin d'être vaincue. Toutefois, si certaines mesures ont rencontré un écho favorable dans l'opinion, il n'en demeure pas moins que d'autres décisions issues de cette conférence de presse du gouvernement font grincer les dents. Au nombre de celles-ci, la réouverture conditionnée des lieux de culte, qui fait couler encre et salive. En effet, les conditions d'ouverture des temples de Dieu sont loin d'emporter l'adhésion du grand nombre. Les réseaux sociaux se sont emparés du sujet avec des opinions et des analyses à l'emporte-pièce. La lecture qu'ils en font est qu'il existerait un bras de fer entre l'État et les confessions religieuses...

En arrêtant ce nombre, le gouvernement tient le facteur le moins nocif en termes de diffusion du virus, et n'exposant pas le plus grand nombre.

Certes, avec ces dernières, le gouvernement joue sur du velours. Conscient que dans plusieurs autres régions du monde, notamment en Europe, les églises se sont avérées de vrais clusters (foyers de contamination) du Covid 19. Les

églises et mosquées, lieux de grande fréquentation, doivent par conséquent avoir un traitement prudentiel pour qu'elles ne servent pas de terreau au rebond tant redouté.

Et si l'on peut se réjouir de la forte tendance baissière observée depuis un certain temps de cette maladie au Gabon, il est à noter que c'est la conséquence positive de la somme des précautions drastiques prises en vue de lutter contre la propagation du Covid-19. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'excessive prudence des autorités, qui n'ignorent pas le comportement des fidèles au sortir des séances de prière, embrassades et accolades faisant florès à cette occasion, au mépris de la moindre distanciation physique. Il est en revanche possible de gérer facilement une trentaine de croyants, à l'intérieur comme l'extérieur du lieu de prière.

En arrêtant ce nombre, le gouvernement tient le facteur le moins nocif en termes de diffusion du virus, et n'exposant pas le plus grand nombre.



Photo: Bandoma

La célébration telle qu'avant le Covid-19 ne sera plus la même avec les

LES MESURES QUI fâchent

- Les rassemblements, 30 personnes maximum
- Les coûts des tests fixés à 5 000f à partir du 30 octobre prochain
- Messe sans eucharistie
- Paiement électronique des dîmes et quêtes
- Fermeture des restaurants à 21h
- Modalités d'accès dans les lieux de culte et restaurants

Source : Documentation de l'union © D. MAIVANÉ MOUSSANOU

les : mi-figue, mi-raisin



Restaurants et lieux de culte : c'est le désappointement !

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE soulagement suscité par la nouvelle de la réouverture des restaurants et des lieux de culte semble s'être très vite estompé lorsque les acteurs concernés ont bien pris connaissance des conditions à respecter pour avoir accès à ces lieux. Au final, la réouverture des restaurants et des églises annoncée par le gouvernement pour le 30 octobre prochain est loin de réjouir les principaux concernés par cette mesure. À savoir, les restaurateurs, leurs clients, les fidèles et les leaders religieux. Tant des interrogations fusent ici et là au sujet des contraintes imposées par les autorités.

La réouverture des restaurants fermés – par comparaison à ceux ayant des terrasses –, est conditionnée par la délivrance d'une autorisation spéciale. Ledit document sera établi conjointement par les ministères de la Santé et du Tourisme. Ces derniers devront, au préalable, procéder à une évaluation du dispositif sanitaire de chaque établissement.

En outre, les restaurateurs ne devront pas recevoir plus de 30 clients à la fois et devront baisser le



Photo: Wilfried MBINAH/ L'Union

store dès 21 h 00. Sans oublier que les clients devront se soumettre au respect des mesures barrières : thermoflashage, lavage des mains et chaque client devra laisser ses coordonnées sur une fiche qui sera mise à sa disposition à l'entrée du restaurant. L'accès dans un resto est également conditionné à la présentation d'un test Covid négatif. Mal perçue, l'idée de laisser des données personnelles dans les restaurants pourrait être contre-productive pour ces lieux, qui ne verront pas les clients se bousculer à leurs portes. En plus, pour la plupart, ces établissements ouvrent leurs portes à partir de 19 heures et la clientèle se manifeste vers 20 heures. Leur marge de manœuvre est donc très étroite, car il faudra tout faire dans un laps de temps très court. Or, les gens vont

au restaurant pour prendre du bon temps, entouré de leurs proches. Ils sont malheureusement nombreux à penser que ni les restaurants, ni les clients ne tireront réellement profit de cette nouvelle donne. Même son de cloche chez les religieux. Le respect des mesures barrières dans les lieux de culte pourrait être une équation complexe. Limitation des heures de culte et du nombre de fidèles (30), interdiction de la communion et bien d'autres restrictions à respecter sont décriées depuis vendredi dernier. D'où le souhait de plus en plus exprimé d'une révision de celles-ci au terme de nouvelles discussions entre les autorités politico-administratives et religieuses, notamment.

s nouvelles mesures...

Facturation du test Covid : une pilule qui passe mal

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la riposte contre le coronavirus au Gabon, de nouvelles mesures restrictives et innovations ont été annoncées par le gouvernement le 16 octobre dernier lors d'une conférence de presse. Au nombre desquelles la tarification des tests Covid-19 à 5 000 francs CFA à partir du 30 octobre. Une pilule qui a du mal à passer.

En effet, l'opinion ne semble pas disposée à l'idée de payer un service censé être gratuit. Le dépistage, si l'on se souvient, fait partie des éléments clés de la stratégie de riposte contre le coronavirus au Gabon. Les autorités avaient

d'ailleurs instauré des dépistages gratuits et volontaires au début de la pandémie. Invitant au passage toute la population à se faire dépister : le dépistage étant, selon elles, le principal moyen de prévention contre le Covid-19, en l'absence d'un véritable remède contre ce virus.

Aussi, l'opinion s'interroge-t-elle aujourd'hui sur les réelles motivations du

Beaucoup sont d'avis que cette décision n'est pas de nature à encourager à se faire dépister.

gouvernement à faire payer ce service censé favoriser la prise en charge rapide des cas infectés. Il est anormal, selon certains compatriotes,

que le gouvernement, à travers son service public, fasse facturer ses prestations en situation de crise sanitaire.

À travers cette innovation jugée impopulaire, le gouvernement dont la mission est d'accompagner la population en ces temps troubles s'éloigne de ses missions régaliennes et tend à défavoriser les plus démunis. Pour elle, la non-gratuité des tests Covid-19 serait discriminatoire, d'autant qu'il ne tient pas compte des économiquement faibles désireux d'être fixés sur leur état de santé, mais ne disposant pas de moyens financiers pour le faire.

Aussi, beaucoup sont-ils d'avis que cette décision n'est pas de nature à encourager à se faire dépister.



Photo: Benjamin Evine Binef/ L'Union